



LE BULLETIN

DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES CONSEILS DE LA MAGISTRATURE

1

Vol. 1, No 1
Septembre 2016

MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C'est sous le thème « *Le Réseau francophone, une communauté de valeurs* » que s'est tenu à Paris, les 7 et 8 avril 2016, le Colloque annuel du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ).

La semaine juridique, dans son édition du 16 mai 2016, a publié la synthèse que le professeur Jacques van Compernelle a soumise à la fin des travaux. Il y a là matière à réflexion¹.

À l'occasion de la publication de ce premier numéro du Bulletin du Réseau, je n'ai certes pas la prétention de reprendre les propos des conférenciers, qui d'ailleurs se trouvent résumés dans l'excellente synthèse du professeur van Compernelle. Toutefois, comme il a été convenu de tenir un colloque annuel, il apparaît opportun de rappeler l'orientation générale, la structure et les modalités qui entourent la tenue du colloque du RFCMJ.

Les premiers pas du RFCMJ

Réunis en novembre 2014 à Gatineau au Québec, les premiers membres du RFCMJ ont fort à faire pour compléter les documents constitutifs de cette organisation naissante. Malgré tout, à cette première rencontre formelle, les membres du réseau nouvellement créé en profitent pour se réunir et échanger avec quelques universitaires sous le thème « *La contribution des conseils de la magistrature à la garantie de l'indépendance des magistrats* ». À la faveur de cette rencontre de 2014, les participants ont pu entendre trois professeurs traiter de thèmes qui deviendront sujets de discussions pour les membres du Réseau. Ainsi, dans un premier temps, le chercheur et doctorant M. Axel-Luc Hountohotegbè a proposé une réflexion sur « *Les enjeux et les défis des conseils supérieurs de la magistrature: Essai de droit comparé* ». Le professeur Pierre Noreau a, quant à lui, axé sa présentation sur le thème « *L'indépendance de la magistrature et la déontologie judiciaire* ». Enfin, le professeur Sébastien Grammond a conclu cette demi-journée sur « *Le processus de nomination des juges* ».

Le ton était donné. Ce réseau ne sera pas qu'une occasion de rencontres entre collègues de travail.

¹ Ceux qui n'ont pas obtenu copie de ce document et qui désireraient s'en procurer peuvent s'adresser au secrétariat.





Le premier Colloque annuel du RFCMJ

Le Conseil supérieur de la magistrature de France a accepté d'organiser le premier véritable Colloque du RFCMJ. Des commentaires entendus, on retiendra que les 22 conseils supérieurs de la magistrature qui ont délégué des représentants à Paris n'auront pas été déçus des discussions qui y ont été tenues et des activités organisées en marge de l'événement.

Mais outre les discussions qui ont alimenté la réflexion, que retient-on de ce Colloque?

Une organisation en place

Tous ceux qui ont contribué à l'organisation d'un colloque connaissent le défi qui les attend. Aussi, pour en assurer le succès, l'organisation d'un colloque se réalise, faut-il le rappeler, en équipe. De ce fait, dès juin, une équipe était à pied d'œuvre pour préciser le thème, décrire des activités, proposer et retenir conférenciers et rapporteurs.

Constituée de la présidente, de représentants du CSM français et du secrétaire du Réseau, l'équipe s'est réunie d'abord à Paris en juin. Par la suite, au terme de nombreux échanges facilités par les technologies des communications, un programme définitif a été rédigé.

De cette expérience, le RFCMJ retient :

- le Colloque annuel se tient en avril ou à toute autre date que peut déterminer le Bureau;
- en marge du Colloque, le RFCMJ tient son assemblée générale;
- l'organisation du Colloque annuel relève d'un comité constitué à cette fin. Il est composé de la présidence, de représentants du CSM hôte et du secrétaire du RFCMJ;
- le programme repose sur un thème adopté par le comité;
- le programme est divisé en tables rondes;
- les tables rondes sont constituées de participants et d'un rapporteur. Ce dernier est un universitaire. Toutes ces personnes proviennent de différents continents;
- les coûts liés à l'organisation du colloque relèvent du CSM hôte;
- aucun coût n'est défrayé par les participants;
- le RFCMJ contribue financièrement, à même la cotisation annuelle de ses membres, à l'organisation du Colloque;
- le RFCMJ demande une subvention à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF);
- au besoin, après évaluation, le RFCMJ peut aider financièrement une personne, un CSM, un conférencier ou un rapporteur à participer au Colloque;
- une synthèse des travaux est réalisée par une personne reconnue, neutre et indépendante de la magistrature et d'un gouvernement.

Nous annoncerons très bientôt le nom du CSM hôte du prochain Colloque annuel du RFCMJ. D'ores et déjà, invitation vous est lancée à réserver les premiers jours d'avril 2017.

Au plaisir de vous revoir!

